

# SAUVONS LE PATRIMOINE DE SERMAISE



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée le à la Sous-préfecture d'Étampes le 20 juin 2016, Enregistrée sous le n° W911002142, publiée au Journal officiel du 9 juillet 2016, siège social Sauvons le patrimoine de Sermaise, 280 avenue Paul Blot 91530 Sermaise.

## BULLETIN D'ADHESION / DONNS 2022

Je souhaite adhérer à l'association « Sauvons le Patrimoine de Sermaise ».

Madame/Monsieur : \_\_\_\_\_

Informations nécessaires si vous n'êtes pas encore adhérent :

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Je joins mon règlement d'un montant de :

Adhésion individuelle : 10€

Adhésion jeune (10/18ans) ou retraité ou sans emploi : 5€

Don libre de \_\_\_\_\_€

Chèque à l'ordre de « Sauvons le Patrimoine de Sermaise » à adresser en mairie : Sauvons le patrimoine de Sermaise, 280 avenue Paul Blot 91530 Sermaise.

*Un don de 100€ donne droit à un abattement de 66€ au titre de l'impôt sur le revenu. La dépense réelle dans ce cas est de 34€. Un reçu vous sera remis.*

MONUMENT



HISTORIQUE

sermaise.patrimoine@gmail.com    www.sermaisepatrimoine.fr



# SAUVONS LE PATRIMOINE DE SERMAISE



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée le à la Sous-préfecture d'Étampes le 20 juin 2016, Enregistrée sous le n° W911002142, publiée au Journal officiel du 9 juillet 2016, siège social Sauvons le patrimoine de Sermaise, 280 avenue Paul Blot 91530 Sermaise.

## BULLETIN D'ADHESION / DONNS 2022

Je souhaite adhérer à l'association « Sauvons le Patrimoine de Sermaise ».

Madame/Monsieur : \_\_\_\_\_

Informations nécessaires si vous n'êtes pas encore adhérent :

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Je joins mon règlement d'un montant de :

Adhésion individuelle : 10€

Adhésion jeune (10/18ans) ou retraité ou sans emploi : 5€

Don libre de \_\_\_\_\_€

Chèque à l'ordre de « Sauvons le Patrimoine de Sermaise » à adresser en mairie : Sauvons le patrimoine de Sermaise, 280 avenue Paul Blot 91530 Sermaise.

*Un don de 100€ donne droit à un abattement de 66€ au titre de l'impôt sur le revenu. La dépense réelle dans ce cas est de 34€. Un reçu vous sera remis.*

MONUMENT



HISTORIQUE

sermaise.patrimoine@gmail.com    www.sermaisepatrimoine.fr

